



Palaiseau, le 19 septembre 2022  
N° S-22-061 / EP / DG

## **Plan d'action**

### **Lutte contre les violences sexistes et sexuelles pouvant se produire à l'encontre des élèves et étudiants de l'École polytechnique**

#### Références :

- 1- Vade-mecum des bonnes pratiques et obligations dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexuel à l'École polytechnique
- 2- Note 50008/EPDFHM/CDC du 6 janvier 2016 – Plan d'action mixité
- 3- Note 50068/EP/DFM/CDC Plan d'action du 3 mai 2017 – Lutte contre les faits de harcèlement, discrimination et violence sexuelles à l'École polytechnique
- 4- Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'École polytechnique
- 5- Résultats du questionnaire atteintes sexuelles et sexistes de mars 2022

L'École polytechnique est mobilisée depuis plusieurs années pour lutter contre les atteintes à caractère sexuel ou sexiste au sein de son personnel et de sa population étudiante. En mai 2017, le Directeur général signait un plan d'actions (réf. 3) pour lutter contre les faits de harcèlement, discriminations et violences sexuelles au sein du cycle ingénieur. Depuis, le dispositif d'accompagnement et de signalement dédié aux situations de harcèlement, de discriminations et de violences à caractère sexuel ou sexiste (HDVS) a été formalisé, une cellule de cinq agents de l'École peut être sollicitée par le personnel, les élèves et les étudiants de tous les cursus.

Suite à des annonces de faits graves sur des campus universitaires français, une enquête a été réalisée en janvier 2022 à l'initiative de la direction de l'École polytechnique pour sonder la prévalence des atteintes au sein de sa population étudiante et en déduire des actions complémentaires à celles déjà mises en place. Les questions de l'enquête ont été élaborées en coopération avec les psychologues de l'X, les membres de la cellule HDVS, les référents égalité femmes-hommes, des élèves, des étudiantes et des étudiants et en suivant les recommandations du MESRI en la matière. Cette enquête avait deux objectifs :

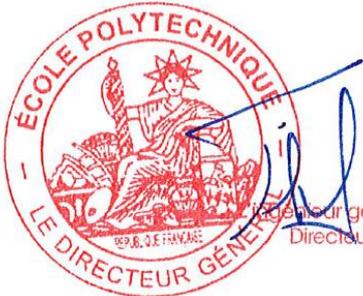
- Appréhender les faits d'atteintes à caractère sexuel et sexiste commis à l'encontre d'étudiants ou d'élèves de l'École et intervenus au cours de la scolarité ;
- Faire une évaluation du dispositif de prévention et de signalement HDVS mis en place.

L'enquête réalisée fin janvier (avec un excellent taux de participation de 61%) démontrait que l'X est également concernée par des atteintes à caractère sexuel ou sexiste dont certaines très graves parmi sa population étudiante. Les enseignements principaux de l'enquête étaient les suivants :

- Les victimes sont très majoritairement des femmes et les auteurs sont très majoritairement des hommes, avec une immense majorité des cas entre étudiants.
- Il existe une très forte corrélation entre consommation d'alcool et atteintes sexuelles ou sexistes.
- La majorité des cas déclarés ont eu lieu en lien avec des activités associatives (soirées, week-ends...) mais il y a également eu des atteintes sexuelles ou sexistes dans d'autres circonstances y compris les stages.
- Peu de cas ont été remontés à la cellule HDVS qui n'est pas assez visible et peut être perçue comme hiérarchique. Les victimes font trop peu appel au soutien proposé (médical, psychologique, dispositif HDVS) et préfèrent s'ouvrir le cas échéant à leur entourage proche.

Les faits déclarés dans cette enquête ne sont pas tolérables. Ils relèvent en grande partie de la responsabilité individuelle de chacun sur laquelle les principaux leviers activables par l'École sans toucher aux libertés privées sont la sensibilisation, la prévention et la formation. Ces faits relèvent aussi de la responsabilité collective et l'École, en tant qu'institution, s'engage sur l'écoute, l'accompagnement, le signalement et les sanctions.

Le présent plan d'action présente ces différents engagements de l'École polytechnique, afin d'améliorer significativement et durablement la situation.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL de l'armement François BOUCHET  
Directeur général de l'École polytechnique

L'École polytechnique s'engage à mettre en œuvre dans les meilleurs délais le plan d'actions structuré selon 4 axes :

### **1- Dispositif de sensibilisation, de prévention et de formation pour l'ensemble des acteurs**

- Diffuser un livret de prévention à chaque rentrée,
- Former les membres du dispositif d'accompagnement et de signalement,
- Sensibiliser le comité exécutif de l'École, les RH, les responsables auprès des étudiants,
- Mettre en place des conférences plénières et ateliers de sensibilisation et de formation obligatoires pour tous les élèves et étudiants,
- Mettre en place des formations spécifiques pour les élus étudiants et responsables associatifs, y compris les étudiants responsables de l'organisation des soirées.
- Prendre en compte dans les formations des périodes passées à l'extérieur de l'établissement : stages et mobilités à l'étranger.

### **2- Dispositif d'écoute et d'accompagnement**

- Pérenniser le dispositif HDVS et communiquer sur son existence sur l'intranet et le site internet, campagne d'affichage,
- Organiser des réunions bimestrielles entre la déléguée diversité, la cellule HDVS et les référents égalité F-H pour faire le point et mutualiser les informations pertinentes,
- Communiquer sur d'autres recours possibles : Themis, Mediavipp91, dispositif ad hoc de la gendarmerie de Palaiseau.

### **3- Dispositif de signalement obligatoire et de sanction en cas d'alerte**

- Travailler en lien avec le Référent VSS pour l'École polytechnique à la brigade de recherche de Palaiseau,
- Mettre en place des mesures conservatoires dès que cela est nécessaire, sans attendre les résultats des enquêtes internes et/ou judiciaires,
- Saisir le conseil de discipline en cas de faits caractérisés ou procéder directement à un recadrage ou une sanction par la voie hiérarchique pour les faits mineurs,
- Porter mention de l'existence du dispositif HDVS dans le règlement intérieur de l'École.

### **4- Evaluation**

- Rééditer le questionnaire sur les atteintes sexuelles et sexistes chaque année,
- Communiquer dans le Rapport Social Unique le nombre de saisines de la cellule VSS,
- Poursuivre la concertation avec les élèves sur le sujet pour identifier les nouveaux axes de travail dans un processus d'amélioration continue.

L'avancée régulière de ces actions sera présentée en Conseil d'administration au moins une fois par an et la communication interne sera adaptée pour s'assurer de la mobilisation de tous les acteurs. L'objectif demeure d'éradiquer les atteintes sexuelles et sexistes au sein de l'École, que ce soit pour le personnel ou pour la population étudiante.